

Trésors naturels...

Les Jardins de la Baie Saint Jean (ou Jardins botaniques) regroupent plusieurs variétés de plantations, des plans d'eau sur lesquels s'amuse les nombreux canards, ainsi qu'une biodiversité importante. Ouvert toute l'année, l'entrée y est gratuite.

Sur ce sentier, on découvre également un **paysage varié**, composé de plage, dunes blanches, dunes à fourrées, dunes grises et on y rencontre goélands bruns, mouettes rieuses, pics-verts et faucons crécerelles. Une partie du tracé se situe sur l'espace naturel sensible des dunes de la Slack dont Eden 62 est gestionnaire. Le milieu dunaire est fragile, bien rester sur les sentiers.

Par temps dégagé, depuis les falaises, il y a possibilité de voir les **côtes anglaises** et le trafic maritime incessant du Détroit.

1. Faucon Crécerelle
2. Promenade sur la digue
3. Jardins de la Baie Saint Jean.

Pour la petite histoire

Ce parcours permet de découvrir l'**architecture balnéaire du 19^{ème} siècle** de la station touristique de Wimereux.

Cette portion de la Côte était utilisée par les allemands pendant la seconde guerre mondiale. On y trouve d'ailleurs certains vestiges de cette période.



Commune de départ : Wimereux
Communes traversées : Wimereux - Ambleteuse

Stationnement et accès au sentier :

- Parking des Jardins de la Baie Saint Jean ①
- Rive droite du Wimereux ①
- Parking de la Pointe aux Oies ④
- Parking des Allemands ⑤
- Parking de la Slack ⑥

Coordonnées GPS :
Latitude : 50.769 - Longitude : 1.610

Infos pratiques :

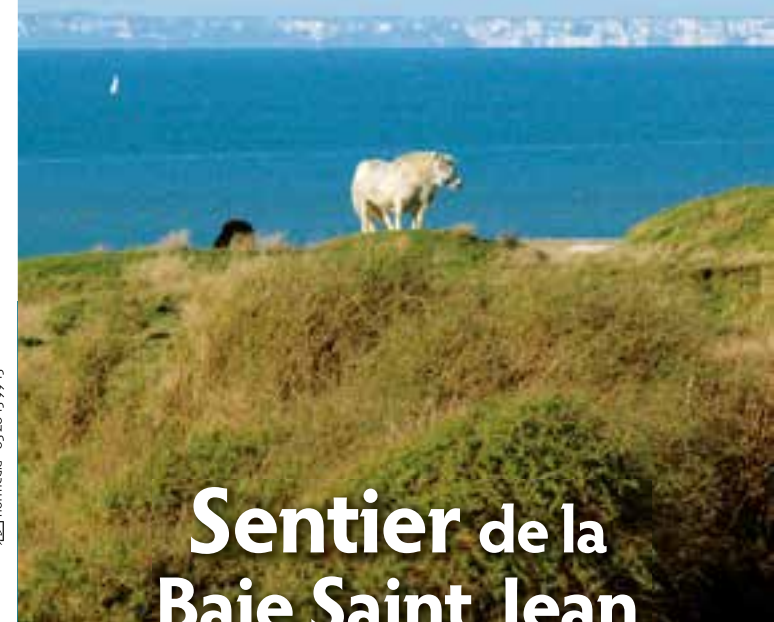
- Communauté d'agglomération du Boulonnais
1, boulevard du bassin Napoléon - BP 755 - 62 321 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél. : 00 33(0)3.21.10.36.30 - www.tourisme-boulonnais.fr

Le projet TGN (Transmanche Green Network) est cofinancé par l'Union Européenne (Interreg IVA 2 MERS). Il rassemble la CAB, BOSCO+, le Shepway District Council, Canterbury, Discover Folkestone Hythe and Romney Marsh et Kent Wildlife Trust. Son objectif principal est la mise en valeur du patrimoine naturel et la promotion du tourisme vert.

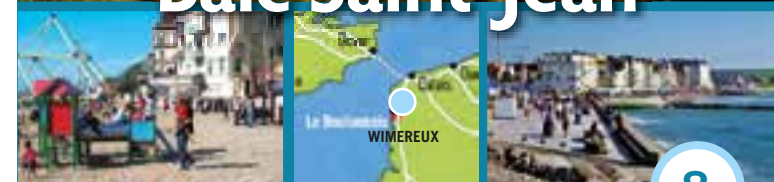


Le Boulonnais

naturellement!



Sentier de la Baie Saint Jean



8

Départ Wimereux

12 km

3h

Niveau
★★★
Moyen

Descriptif du parcours

Départ aux Jardins de la Baie Saint Jean.

- 1 Rejoindre la digue en longeant le Wimereux jusqu'à son embouchure. Tourner à droite sur la digue (200m).
- 2 Prendre à droite les escaliers qui remontent vers la « rue Jeanne d'Arc » puis en haut entrer dans la « rue du Docteur Calmette ». Tourner directement à gauche « rue de la rochette » puis à nouveau à gauche « rue de l'avancée » pour rejoindre la « rue du tennis ». Remonter sur la gauche jusqu'au terrain de football.
- 3 Entrer à gauche par le chemin en pavés rouges et contourner le terrain de football. Suivre ensuite le GR du littoral jusqu'au « parking de la Pointe aux Oies » (1250m).
- 4 Suivre le GR à travers les dunes jusqu'au « parking des allemands » (700m). Tourner à droite et traverser la D940 puis passer le portillon en bois.
- 5 Suivre le parcours dans les dunes (2400m) puis repasser sous la D940 par la passerelle en bois pour arriver sur le « parking de la Slack ».
- 6 Tourner à droite et se diriger vers la mer (750m). Continuer sur la plage (direction sud) jusqu'au panneau signalétique GR (1200m). Remonter vers les dunes pour rejoindre un chemin bétonné qui revient au « parking des Allemands ».
- 7 Reprendre dans la direction du « parking de la Pointe aux Oies ».
- 8 Peu après celui-ci, entrer dans la pâture par le passage sélectif et rejoindre la D940.
- 9 Tourner à droite et suivre la départementale.
- 10 Au rond-point, tourner à droite et suivre la D940. Tourner à droite dans l'allée Alfred Capillier, puis traverser les « Jardins de la Baie Saint Jean ». Arrivée au point de départ.



8

SENTIER DE LA BAIE SAINT JEAN

12 km 3h

SERVICES DE PROXIMITÉ :



Mairie de Wimereux
Place Roi Albert 1^{er} - Tél : 00 33(0)3.21.99.85.85

- Office de tourisme de Wimereux - Quai Alfred Giard
Wimereux - Tél : 00 33(0)3.21.83.27.17
www.wimereux-tourisme.fr

Commerces de proximité dans le centre de la station balnéaire (boulangerie, supérette...).



Équipement nécessaire :

Chaussures de marche, paire de jumelles.

Balilage :

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.

- Continuité d'itinéraire
- Mauvaise direction
- Changement de direction

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement, emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation ainsi que les aménagements en bordure du circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balilage qui ne correspond plus alors à la description.

